

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS BATTIN

## À Chaque Verre sa Bière.

### Article I : Organisation

L'entreprise Munhowen ayant son siège au Zare Est 14, L-4385 à Ehlerange (numéro de registre : B.29728), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « À Chaque Verre sa Bière » et destiné à faire gagner 10 kits barbecue Battin via la page Internet dédiée au jeu-concours et via la page Facebook de la marque.

Les internautes sont invités à se connecter à l'adresse [www.battin.lu/verre-et-biere](http://www.battin.lu/verre-et-biere) et à participer au jeu.

Le jeu-concours débute le 15 juin 2017 à 14h30 et se clôture le 7 juillet 2017 à 23h59. Les gagnants seront tirés au sort et informés par e-mail à partir du 8 juillet 2017.

### Article II : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite, sans obligation d'achat et destinée aux personnes majeures, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires, des représentants de Battin et des prestataires de service impliqués dans le présent jeu-concours.

Pour prétendre à participer au jeu-concours, les internautes doivent se connecter sur la page du site [www.battin.lu/verre-et-biere](http://www.battin.lu/verre-et-biere) et associer les bons verres avec les bonnes bières. Une fois l'objectif atteint, ils doivent remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription.

Les personnes ayant répondu correctement et s'étant inscrites via le formulaire feront partie du tirage au sort qui aura lieu le 8 juillet 2017. Chaque participant a la possibilité de partager le jeu sur Facebook, lui permettant ainsi de doubler ses chances de gagner. Cela correspond à une double-inscription dans la base de données.

Les 10 gagnants tirés au sort remportent chacun un kit barbecue Battin. Ils seront informés via l'adresse e-mail qu'ils auront indiquée dans le formulaire. Ils seront ensuite invités à venir retirer leur lot dans les locaux de Battin situés au Zare Est 14, L-4385 à Ehlerange.

Battin se réserve le droit de modifier les dates du présent jeu-concours et du tirage au sort (cf art. I). Toute participation incomplète et/ou envoyée après la date limite (cf. art. I), sera considérée comme nulle.

### Article III : Déroulement du jeu

Les participants sont invités à se connecter sur le site [www.battin.lu/verre-et-biere](http://www.battin.lu/verre-et-biere). Une fois sur la page d'accueil, ils doivent cliquer sur l'onglet « Je tente ma chance ». Ils doivent alors associer les 6 bières Battin (Fruitée, Triple, Blanche, Gambrinus, Extra et Edelpils) aux 6 bons verres. À chaque bonne association, un message de « Bonne Réponse » apparaît à l'écran. Pour chaque mauvaise association, le message « Mauvaise Réponse » apparaît à l'écran.

En bas à droite de la page, un point d'interrogation apparaît avec écrit « Besoin d'un indice ? », si jamais le joueur ne trouve pas la solution. L'internaute peut alors cliquer dessus et sera redirigé vers la page « Nos Bières » du site [battin.lu](http://battin.lu), qui lui permettra de trouver la bonne association.

Tant qu'il n'a pas associé les bons verres aux bonnes bières, l'internaute n'a pas accès au formulaire d'inscription. Il peut donc recommencer plusieurs fois jusqu'à ce qu'il ait les 6 bonnes réponses. Une fois l'objectif atteint, le participant est invité à remplir le formulaire d'inscription :

Ci-dessous, les informations demandées :

- Prénom (\*)
- Nom (\*)
- E-mail (\*)
- Pays de résidence (\*)
- J'accepte le règlement du jeu (\*)
- Je souhaite recevoir plus d'informations de la part de Battin

Les champs du formulaire avec un astérisque sont obligatoires.

Après avoir rempli le formulaire, un message de remerciement apparaît indiquant que l'inscription a bien été prise en compte. Il invite ensuite le participant à doubler ses chances de gagner en partageant le jeu-concours sur sa page Facebook. Pour cela, il lui suffit de cliquer sur l'onglet « Je double mes chances ! ». S'il choisit de le faire, cela correspondra à une double-inscription dans la base de données.

Les joueurs ayant correctement rempli le formulaire sont ensuite susceptibles d'être tirés au sort le 8 juillet 2017.

À noter que même après validation de la participation, Battin se réserve le droit, à tout moment, d'annuler une candidature qui ne correspondrait pas aux valeurs dictées dans le règlement du présent jeu-concours.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par Battin.

#### **Article IV : Prix du concours**

Le présent jeu-concours permet aux participants tirés au sort de remporter un kit barbecue à l'effigie de la marque Battin composé d'un pique à viande, d'une spatule, d'un pinceau, d'une pince, d'un poivrier et d'un saloir, ainsi que d'un gant de protection.

Un e-mail sera envoyé aux gagnants. Ils seront invités à venir retirer leur lot dans les locaux de Battin situés à Ehlerange. Les kits ne peuvent ni être échangés avec un autre lot ni faire l'objet d'une compensation financière.

#### **Article V : Désignation des gagnants**

Battin prendra en compte toutes les inscriptions complètes et correctes des participants.

Les gagnants seront tirés au sort après le jeu-concours qui se clôture le 7 juillet 2017 à 23h59. Seules les personnes ayant participé dans les temps impartis, associé correctement les 6 bières aux 6 verres et rempli correctement le formulaire d'inscription, peuvent prétendre au tirage au sort.

Lors du tirage au sort, Battin se réserve le droit d'annuler la désignation de l'un des gagnants n'ayant pas respecté le présent règlement et/ou ne correspondant pas aux conditions imposées. Chaque gagnant remporte un kit barbecue.

Les gagnants seront personnellement informés par e-mail, donnée saisie dans le formulaire d'inscription.

#### **Article VI : Exclusion de responsabilité des organisateurs**

Si par un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite le jeu-concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'organisateur ne pourra aucunement être tenu responsable.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable si l'adresse e-mail des participants, saisie dans le formulaire d'inscription, n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boîte de réception est pleine et empêche la réception d'e-mails.

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via la page [www.battin.lu/verre-et-biere](http://www.battin.lu/verre-et-biere)

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte du courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs

équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site ou à y jouer, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/au : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériel ou logiciel ; (6) tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier, prolonger, écourter, annuler ou interrompre à tout moment et sans préavis le jeu-concours.

### **Article VII : Acceptation**

L'acceptation des conditions générales, ainsi que les réponses aux questions posées dans le jeu et les informations avec un astérisque demandées dans le formulaire sont obligatoires pour participer au jeu-concours.

Les participants acceptent sans condition toutes les décisions prises par l'organisateur relatives à ce jeu-concours. La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive. L'organisateur a le droit de contrôler à tout moment l'application correcte du présent règlement.

### **Article VIII : Données personnelles**

Conformément à la loi du 2 août 2002 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu-concours : Battin, Zare Est 14, L-4385 Ehlerange.

### **Article IX : Divers**

Il est également soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Enfin, conformément aux lois en vigueur au Luxembourg, le traitement informatique des données personnelles des participants est déclaré auprès de la CNPD (Commission Nationale pour la Protection des Données).

Des questions ou des réclamations au titre du présent règlement ou du présent jeu-concours, peuvent être envoyées par e-mail à [info@battin.lu](mailto:info@battin.lu). Le règlement pourra être obtenu gratuitement via le site du jeu-concours et/ou auprès de l'organisateur, sur simple demande. Le règlement est déposé auprès

de l'étude des huissiers de justice Tapella & Nilles, 14-16, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette, et peut être consulté sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu)